

Avis d'appel d'offres ouvert national N° DNCMP/ 113 /F/2017 pour la fourniture du matériel informatique et d'enregistrement

Date de publication : le 29 / 03 / 2017

Date d'ouverture : le 28 / 04 / 2017

Objet :

1. « L'Agence Burundaise de Presse (ABP) » invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture en lot unique de :

- 3 lap tops et leurs accessoires
- 2 imprimantes compatibles avec la cartouche HP53A
- 13 Kaspersky internet Security
- 20 cartouches HP 53A originales
- 10 cartouches 85A originales
- 4 enregistreurs

Financement du marché

2. Le présent marché est financé par le Budget Général de l'Etat alloué à l'ABP pour l'exercice 2017

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot de matériel informatique et d'enregistrement.

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum n'excédant pas trente jours (30 jours) calendriers à dater de la notification par lettre de commande.

Condition de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

6. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics.

Préparation de l'offre

8. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'AGENCE BURUNDAISE DE PRESSE (ABP), BP 2870 BUJUMBURA en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'appel d'offres

10. Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8h30 à 14h00 à l'adresse ci-après :

AGENCE BURUNDAISE DE PRESSE (A.B.P.) située au quartier asiatique, Avenue des Paysans N° 7, téléphone 22 21 3083 ou 75 496 047/ 77 763 536.

Il pourra être obtenu sur présentation de deux bordereaux de versement d'une somme de Cinquante mille francs burundais (50 000 F Bu) dont Vingt-cinq mille francs burundais (25 000 F Bu) au compte n° 77401-42 ouvert à la B.C.B. au nom de l'A.B.P. et Vingt-cinq mille francs burundais (25 000 F Bu) au compte n° 1101/001 ouvert à la B.R.B.

Garantie de soumission

Les soumissionnaires devront fournir une garantie de Trois cent mille francs burundais (300 000 F Bu).

Présentation de l'offre.

Les offres devront être soumises à l'AGENCE BURUNDAISE DE PRESSE (ABP), BP 2870 BUJUMBURA au plus tard le 28 / 04 /2017 à 10 heures. Elles pourront également être remises mains en mains au Président de la Commission d'ouverture avant que la séance ne soit déclarée ouverte. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Elles doivent aussi être paraphées, paginées et comprendre une table des matières.

Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 28 / 04 /2017 à 10 heures

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

13. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) à l'adresse mentionnée ci-dessus le 28 / 04 /2017 à 10h 30min. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification

14. Les exigences en matière de qualifications sont:

Les conditions d'ordre technique, financier, légal et administratif.

Adresse

15. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Agence Burundaise de Presse (A.B.P.) située au quartier asiatique à l'Avenue des paysans, n° 7 Téléphone 22 21 3083 ou alors 75 496 047/ 77 763 536.

Fait à Bujumbura, le 17 / 3 /2017

Le Directeur Général de l'Agence Burundaise de Presse

Téléphone

BIGIRIMANA

Tel.: 22 21 3083

B.P. 2870 Bujumbura

